

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2007 - Convocation du 12/03/2007
Compte rendu affiché le : 29/03/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Natation scolaire - CDD

La commune poursuit l'apprentissage de la natation en direction des enfants scolarisés en CP et CE1 à l'école Bony-Aventurière.

Pour ce faire, il est indispensable de procéder à la création de 2 emplois non permanents à temps non complets de maître nageur.

Il est donc proposé de créer ces deux emplois sur la base des caractéristiques adoptées pour les animateurs du CEL).

Durée annuelle	IB	IM
25 h	587	494

Par cette décision, l'organisation de 12 sessions au profit des élèves considérés est possible. Cela permet d'envisager, pour la majorité des enfants, une maîtrise des bases de la natation durant l'apprentissage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 3,
- CONSIDERANT l'intérêt d'offrir à tout enfant scolarisé à Neuville dans une école publique, la possibilité de bénéficier d'un apprentissage basique de la natation,
- **DÉCIDE de créer deux emplois non permanents à temps non complets de chargés d'enseignement de la natation,**
- **FIXE les caractéristiques de ces emplois comme suit :**

Durée annuelle	IB	IM
25 h	587	494

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à ces créations de poste,**
- **DIT que la dépense correspondante figure au BP 2007.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 22 mars 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 16/04/2007
Publication ou affichage du 16/04/2007
Paul LAFFLY,
Maire.

